

**REGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS ET FORMES DE PASSATION
DES MARCHES DE LA CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER**

ANNEXES ET MODELES

<i>Liste des prestations pouvant faire l'objet de marchés cadre (ANNEXE N°1)</i>	66
<i>Liste des prestations pouvant faire l'objet de marchés reconductibles (ANNEXE N° 2)</i>	68
<i>Liste des prestations de même nature (ANNEXE N° 3)</i>	69
<i>Règles et conditions de révision des prix des marchés de travaux, fournitures ou services passés pour le compte de la Caisse pour le Financement Routier. (ANNEXE N° 4)</i>	71
<i>Liste des prestations pouvant faire l'objet de contrats ou conventions de droit commun (ANNEXE N° 5)</i>	75
<i>MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT (MODELE N°1)</i>	76
<i>MODELE DU CADRE DU BORDEREAU DES PRIX (MODELE N°2)</i>	79
<i>MODELE DU CADRE DU DETAIL ESTIMATIF (MODELE N°3)</i>	80
<i>MODELE DU CADRE DU BORDEREAU DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF (MODELE N°4)</i>	81
<i>MODELE DU CADRE DE LA DECOMPOSITION DU MONTANT GLOBAL (MODELE N°5)</i>	82
<i>MODELE DU CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX (MODELE N°6)</i>	83
<i>MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR (MODELE N°7)</i>	84
<i>MODELE DU CADRE DU PROGRAMME PREVISIONNEL (MODELE N°8)</i>	86
<i>MODELE D'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT (MODELE N°9)</i>	87
<i>MODELE D'AVIS D'APPEL D'OFFRES AVEC PRESELECTION (MODELE N° 10)</i>	90
<i>MODELE D'AVIS DE CONCOURS (MODELE N°11)</i>	93
<i>MODELE DE DEMANDE D'ADMISSION (MODELE N° 12)</i>	95
<i>MODELE DE CIRCULAIRE DE CONSULTATION APPEL D'OFFRES RESTREINT (MODELE N° 13)</i>	96
<i>MODELE DE LETTRE A ADRESSER AUX CANDIDATS SELECTIONNES (MODELE N°14)</i>	99
<i>MODELE SIMPLIFIE DU CADRE DU PROCES VERBAL D'APPEL D'OFFRES OUVERT OU RESTREINT (MODELE N°15)</i>	101
<i>MODELE SIMPLIFIE DU CADRE DU PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'ADMISSION DE L'APPEL D'OFFRES AVEC PRESELECTION OU DU CONCOURS (MODELE N°16)</i>	105
<i>MODELE SIMPLIFIE DU CADRE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'EXAMEN DES OFFRES APPEL D'OFFRES AVEC PRESELECTION (MODELE N°17)</i>	108

MODELE SIMPLIFIE DU CADRE DU PROCES VERBAL DU CONCOURS (MODELE N°18)	111
MODELE SIMPLIFIE DU CADRE DE L'EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'APPEL D'OFFRES OU CONCOURS (MODELE N°19)	114
MODELE DU CADRE DES RESULTATS DEFINITIFS D'APPEL D'OFFRES OU DU CONCOURS (MODELE N°20)	116
MODELE DU CADRE DU MARCHE PASSE SUIVANT LES USAGES DE COMMERCE (MODELE N°21)	117
MODELE DU CADRE DU RAPPORT DE PRESENTATION DU MARCHE (MODELE N°22)	120

Liste des prestations pouvant faire l'objet de marchés cadre (ANNEXE N°1)

La liste des prestations lui peuvent faire l'objet de marchés cadre est arrêtée comme suit:

A. Travaux

- Travaux de reboisement ;
- Travaux d'entretien des routes ;
- Travaux d'entretien des pistes rurales ;

B. Fournitures

- Fourniture de logiciels informatiques ;
- Fourniture de produits consommables pour équipements informatiques ;
- Fourniture de produits consommables pour prestations d'impression ;
- Fourniture de bandes magnétiques et de fournitures nécessaires au fonctionnement des équipements de productions vidéo ;
- Fourniture de produits et matières premières pharmaceutiques ;
- Fourniture de produits consommables pour analyses physico-chimiques, bactériologiques, microbiologiques et toxicologiques y compris verreries ;
- Fourniture des matériaux de construction ;
- Fournitures de liants hydrocarbonés pour les travaux d'entretien des routes ;
- Fourniture des combustibles (charbon, bois de chauffage, fuel, gaz) ;
- Fourniture de gaz divers ;
- Fourniture de pièces de rechange de parc automobile et engins ;
- Fourniture de carburant et lubrifiant, des pneumatiques et chambres à air, et des accumulateurs ;
- Fourniture de plantes, de plants de noyers greffés et sélectionnés, de graines et d'engrais ;
- Fourniture de produits alimentaires pour usage humain ;
- Fourniture de matériel et de produits de lutte contre l'incendie.

C. Services

- Formation du personnel ;
- Etudes relatives aux choix des terrains et analyses du sol ;
- Etudes géotechniques ;
- Essais et contrôles de la conformité des matériaux de construction aux normes et règles techniques ;
- Expertise et contrôle technique des bâtiments et ouvrages d'art ;
- Essais de génie civil ;
- Etude et analyse des eaux ;
- Etudes de gestion des ressources humaines ;
- Analyses et expertises physico-chimiques, bactériologiques, microbiologique et toxicologiques effectuées par les laboratoires d'analyses habilités ;
- Contrôle et analyse des échantillons prélevés sur les «produits, matériel et matériaux soumis à des normes obligatoires ;
- Assistance technique en matière de logiciels ;
- Assistance technique en matière de la tenue de la comptabilité;

- Contrôle technique du mobilier ;
- Opérations de mise à quai, de transit, de manutention, d'aconage, de magasinage et les interventions qui leurs sont liées ;
- Restauration et hébergement ;
- Transport de fonds ;
- Prestations de topographie et de bathymétrie liées à la retenue des barrages, et au contrôle des travaux portuaires et de dragage ;
- Prestations d'impression ;
- Location du matériel et engins ;
- Transport du matériel, du mobilier et des produits par voie aérienne, maritime ou terrestre ;
- Transport et manutention du matériel, du mobilier et de documents ;
- Recherches périodiques pour actualiser les données des systèmes informatiques ;
- Location de véhicules automobiles y compris la fourniture de carburant et de lubrifiant.

Liste des prestations pouvant faire l'objet de marchés reconductibles (ANNEXE N° 2)

A – Travaux

- Travaux d'entretien et maintenance des espaces verts.

B – Fournitures

- Acquisition des données climatologiques.

C – Services

- Assurances contre :
 - les accidents de travail et la responsabilité civile du personnel, étudiants et élèves ;
 - les explosions et incendies des bâtiments, magasins et entrepôts ;
 - les dégâts des eaux ;
- Assurance de matériel et engins roulants et flottants de servitudes des ports ;
- Assurance des aéronefs et passagers ;
- Assurance et frais maritimes ou aériens de transport de marchandises ;
- Entretien et maintenance des équipements informatiques (matériel, logiciels et progiciels) ;
- Entretien et maintenance des équipements techniques, électriques, électroniques, scientifiques, médicaux et de télécommunication, y compris la fourniture des pièces de rechange ;
- Entretien des engins et matériel de chantier ;
- Entretien et réparation du mobilier ;
- Entretien et nettoyage des bâtiments administratifs ;
- Gardiennage et surveillance des bâtiments administratifs ;
- Location de licences d'utilisation de logiciels informatiques.

Liste des prestations de même nature (ANNEXE N° 3)

La liste des prestations de même nature visée au paragraphe 2 de l'article 75 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier est arrêtée comme suit :

A. Travaux

- Travaux d'aménagement, d'entretien et de réparation des bâtiments ;
- Travaux d'aménagement, d'entretien et de réparation des ouvrages, voies et réseaux
- Travaux d'installation de matériels divers.

B. Fournitures

- Produits alimentaires pour usage humain ;
- Matériaux de construction ;
- Outillage et quincaillerie ;
- Articles de plomberie sanitaire ;
- Fournitures électriques ;
- Produits de chauffage ;
- Matières premières pour le textile, cuir et autres ;
- Habillement ;
- Fournitures de bureau ;
- Timbres ;
- Imprimés, prestation d'impression, de reproduction et de photographie ;
- Produits d'impression, de reproduction et de photographie ;
- Documentation ;
- Fournitures pour matériel technique et informatique ;
- Détergents et produits de nettoyage ;
- Pièces de rechange et pneumatiques pour véhicules et engins ;
- Carburants et lubrifiants ;
- Pièces de rechange pour matériel technique ;
- Matériel technique ;
- Matériel informatique, pièces de rechange et logiciels ;
- Matériel de transport ;
- Matériel de bureau ;
- Mobilier de bureau ;
- Grains et plantes et aménagement des espaces verts ;
- Cartes géographiques, topographiques et géologiques, photographies aériennes ;
- Produits de lutte contre l'incendie ;
- Produits pharmaceutiques, prestations médicales et hospitalières, articles de correction de vue et articles pour handicapés ;
- Médailles, effigies, drapeaux et fanions ;
- Manuels et fournitures scolaires et d'enseignement ;
- Matériel et articles de sport.

C. Services

- Organisation ou participation aux séminaires et tables rondes ;
- Prestation d'annonce et insertion ;
- Prestations d'assistance comptable ;
- Prestations de l'audit ;
- Prestations de développement des applications informatiques ;
- Entretien et réparation du matériel de transport ;
- Entretien et réparation du matériel informatique ;
- Entretien et réparation du matériel et outillage ;
- Transport, acconage, magasinage et transit ;
- Location de matériel et de mobilier;
- Etudes, conseil et formation ;
- Hôtellerie, hébergement réception et restauration ;
- Organisation de manifestations culturelles et sportives ;
- Location de salles et de stands ;
- Prestations topographiques ;
- Prestations de publicité ;
- Entretien et réparation de matériel et de mobilier ;
- Traduction des documents et correspondances ;
- Prestations d'assistance et de conseil juridiques ;
- Prestations de contrôle et d'analyse des échantillons prélevés sur les produits, matériel et matériaux soumis à des normes obligatoires.

Règles et conditions de révision des prix des marchés de travaux ou études passés pour le compte de la Caisse pour le Financement Routier. (ANNEXE N° 4)

Art. 1. - L'objet de la révision des prix du marché est de tenir compte des variations économiques constatées entre la date d'établissement des prix initiaux définis par les cahiers des charges et les dates d'expiration des délais fixés contractuellement pour l'achèvement de la réalisation des prestations objet du marché.

Art. 2. - Lorsque le marché est passé à prix révisable, les prix de ce marché sont modifiés par application de la (ou des) formule (s) de révision dont les formes sont définies dans les articles 3 et 6 ci-dessous et qui doivent figurer audit marché.

Cette modification des prix sera, sans que l'attributaire ait besoin de présenter une demande spéciale, appliquée aux prestations qui restent à exécuter à partir de la date de variation de la valeur des index constatée par les décisions prises à cet effet par le ministre chargé de l'équipement.

Les nouveaux prix résultant de l'application de la (ou des) formule (s) de révision des prix seront pris en considération dans les décomptes, sans que la passation d'un avenant au marché ne se soit nécessaire.

Les réserves formulées par l'attribution sur l'étal récapitulatif seront examinées dans les conditions prévues au cahier des clauses administratives générales applicable pour le règlement des contestations et litiges sur les décomptes définitifs.

Art. 3 – Le marché peut prévoir une ou plusieurs formules de révision des prix devant être définies soit dans les cahiers de prescriptions communes applicables, soit dans les cahiers des prescriptions spéciales

Lorsque le CPS prévoit plusieurs formules de révision des prix, il doit indiquer le ou les prix auxquels s'applique chacune de ces formules :

Ces formules sont de la forme :

$$P = P_o \left[k + a \frac{(X)}{X_o} + b \frac{(Y)}{Y_o} + c \frac{(Z)}{Z_o} + \dots \right] \frac{(100 + T)}{(100 + T_o)}$$

$\frac{P}{P_o}$ dans laquelle :

- P** : est le prix révisé de la prestation considérée ;
- P_o** : le prix initial de cette même prestation ;
- k** : est la partie fixe dont la valeur doit être supérieure ou égale à 0,15
- k.a.b.c** sont des coefficients invariables, tels que $k + a + b + c \dots = 1$

$\frac{P}{P_o}$: étant le coefficient de révision des prix ;

Xo, Yo, Zo sont les valeurs de référence des index du mois de la date limite de remise des offres ou de la signature du marché par l'attributaire lorsque ce dernier est négocié ;

X, Y, Z sont les valeurs des index du mois de la date de l'exigibilité de la révision.

To : est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable au type de marché considéré au mois de la date limite de remise des offres ou de la signature du marché par l'attributaire lorsque ce dernier est négocié ;

T : est le taux de la TVA applicable au même type de marché au moins de la date de l'exigibilité de la révision.

Lorsque la TVA n'est pas incluse dans le prix du marché, en raison d'exonération les formules de révision des prix ne comportent pas le facteur multiplicatif.

$$\frac{(100 + T)}{(100 + To)}$$

Art. 4. – La valeur de chacun des coefficients k, a, b, c. et la nature des index X, Y, Z... seront arrêtés par les cahiers des prescriptions communes applicables ou les cahiers des prescriptions spéciales.

Art. 5 – Pour les marchés à prix révisables et dont le montant prévu pour leur exécution est inférieur ou égal à un million de dirhams (1.000.000 DH), la formule de révision des prix doit comporter 5 index au plus.

Art.6 – Pour les prestations assorties d'index globaux, les formules de révision des prix sont de la forme :

$$P = Po [k + a \left(\frac{I}{Io} \right)] \frac{(100 + T)}{(100 + To)}$$

Où k et a sont des coefficients invariables et k est supérieur ou égal à 0,15, tels que $k + a = 1$

Où : P, Po, T, To sont définis comme indiqué à l'article 3.

$\frac{P}{Po}$ étant le coefficient de révision des prix

Io : est la valeur de l'index global relatif à la prestation considéré au mois de la date limite de remise des offres ou de la signature du marché par l'attributaire lorsque ce dernier est négocié,

I : est la valeur de l'index global du mois de la date de l'exigibilité de la révision.

Art.7 – le résultat final du coefficient de révision des prix est arrêté à la quatrième décimale. Pour les calculs intermédiaires, les résultats des rapports sont arrêtés à la sixième décimale.

Art.8 – Le ministre de l'équipement arrête la liste de l'ensemble des index devant intervenir dans les formules de révision des prix ; il constate et publie mensuellement les valeurs des index à prendre en compte, et les communique aux départements ministériels.

Art.9 – Dans le cas de marchés comportant des prestations à réaliser à l'étranger ou pour lesquels il n'existe pas d'index appropriés publiés par le ministère de l'Équipement, il peut être fait recours à des prix ou index spécifiés dans les publications ou documents visés par le cahier des prescriptions spéciales.

Art .10 – La révision des prix des prestations réalisées au cours d'un mois donné est obtenue en utilisant dans la formule de révision des prix les valeurs des index de ce mois.

Toutefois, si ces valeurs ne sont pas encore publiées au moment de l'établissement des décomptes provisoires, le maître d'ouvrage peut valablement réviser les prix par application des dernières valeurs connues. Le réajustement sera fait dès publication des valeurs applicables.

Art.11 - Les décomptes provisoires doivent être accompagnés d'une note de calculs établie par le maître d'ouvrage justifiant les valeurs obtenues par l'application des formules de révision des prix.

Le décompte définitif doit faire ressortir le montant total de la révision des prix et être accompagné d'un état récapitulatif de cette révision, établi par le maître d'ouvrage et soumis à l'acceptation de l'attributaire.

Art. 12. – Lorsque le marché prévoit des prestations nécessitant l'approvisionnement en matériaux et marchandises, il peut être prévu au bordereau dudit marché deux prix pour ces matériaux et marchandises, l'un correspond à leur fourniture au chantier et l'autre à leur mise en œuvre. Chacun de ces deux prix fera l'objet d'une formule de révision des prix distincte.

Les prix des fournitures au chantier en matériaux et marchandises seront révisés en tenant compte de la date effective de leur approvisionnement.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux matériaux fabriqués sur le chantier ni aux matières qui subissent des transformations empêchant leur identification dans les ouvrages terminés.

Art. 13. – Si le décompte à réviser concerne des prestations dont la période d'exécution s'étale sur plusieurs mois consécutifs ayant des valeurs d'index différentes, le montant à réviser au titre de ce décompte sera réparti pour chacun des mois ou portions de mois en fonction des prestations réalisées au cours de ces mois ou portions de mois, le montant de la révision des prix obtenu pour chacun des mois ou portion de mois, par l'application de la formule de révision des prix en utilisant l'index du mois considéré.

Si cette répartition ne peut être effectuée, la révision des prix est calculée au prorata du nombre de jours auquel correspond chacune des valeurs du

coefficient de révision. Pour ce calcul tous les mois sont réputés avoir une durée de (30) trente jours.

Art. 14. – Pour tenir compte des hausses des prix éventuelles, les marchés et leurs avenants le cas échéant, seront engagés pour leur montant majoré d'une somme à valoir pour couvrir la révision des prix.

Cette somme à valoir est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage mais ne devra pas être supérieure à 5% (cinq pour cent) du montant initial du marché ou de son avenant.

Toutefois, si au cours de l'exécution du marché, cette somme à valoir s'avère insuffisante, elle peut être augmentée par voie d'engagement complémentaire sur production des pièces justificatives.

Art. 15. – En cas de retard dans l'exécution des prestations, imputable à l'attributaire, il est fait application au montant des prestations exécutées pendant la période comprise entre la date contractuelle de fin d'exécution des prestations et la date réelle de leur achèvement, du plus faible des deux coefficients obtenus en utilisant, d'une part, les index du mois d'exécution des prestations et, d'autre part, les index du dernier mois du délai contractuel.

Liste des prestations pouvant faire l'objet de contrats ou conventions de droit commun (ANNEXE N° 5)

La liste des prestations pouvant faire l'objet de contrats ou conventions de droit commun prévue à l'article 3 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier est arrêtée comme suit :

- Prestations effectuées avec les services de l'Etat gérés de manière autonome et les Administrations publiques;
- Abonnement aux réseaux de télécommunication ;
- Achat et abonnement aux journaux, revues et publications diverses ;
- Abonnement aux services Internet ;
- Abonnements d'accès à des bases de données en ligne ;
- Acquisition d'œuvres littéraires, scientifiques ou d'art ;
- Achat d'objets d'art, d'antiquité ou de collection ;
- Achat, développement, production ou coproduction de programmes destinés à la diffusion par des organismes de radiodiffusion et du temps de diffusion ;
- Mandats légaux ;
- Consultations médicales;
- Consultations ou recherches juridiques, scientifiques ou littéraires qui compte tenu de leur nature et de la qualité de leurs auteurs ne peuvent faire l'objet de marché ;
- Achat de spectacles ;
- Prestations de formation donnant lieu à un diplôme assurée par les universités ou par les établissements d'enseignement public ;
- Acquisition de vignettes pour le règlement des redevances d'eau, d'électricité et de téléphone ;
- Acquisition de vignettes pour l'achat de carburant, lubrifiant et réparation du parc automobile de la CFR;
- Acquisition des vignettes pour frais de transport du personnel à l'intérieur du Royaume du Maroc ;
- Prestations postales et frais d'affranchissement ;
- Actes d'achat ou de location d'immeubles ;
- Assurance des véhicules du parc automobile de la CFR

MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT (MODELE N°1)

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'Administration

(1) Appel d'offres ouvert, au rabais ou sur offres des prix n°..... du (2)

(1) Appel d'offres restreint, au rabais ou sur offres des prix n°..... du (2).....

(1) Appel d'offres avec présélection, au rabais ou sur offres des prix n°du (2)...

(1) Concours n°, du (2).....

(1) Marché négocié du(3).....

- appel à la concurrence n°.....(1)

- du.....(1)

**Objet du marché
passé en application de l'alinéa....., du paragraphe....., de
l'article....., du Règlement relatif aux conditions et formes de passation
des marchés de la Caisse pour le Financement Routier (Règlement) (4).**

B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (5), soussigné :(prénom, nom et qualité) agissant en
mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu
.....affilié à la CNSS sous le n°
..... (6) inscrit au registre du commerce de.....
(localité) sous le n° (6) n° de patente..... (6)

b) Pour les personnes morales

Je (5), soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et
forme juridique de la société)
au capital de:.....adresse
du siège social de la société.....
adresse du domicile élu.....
affiliée à la CNSS sous le n°.....(6) et (7)
inscrite au registre du commerce..... (localité) sous le
n°.....(6) et (7)
n° de patente.....(6) et (7)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

après avoir pris connaissance du dossier (d'appel d'offres, du concours ou du
marché négocié) (1) concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-
dessus ;

après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les
difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier (d'appel d'offres, du concours ou du marché négocié) (1) ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

- montant hors T.V.A. :.....(en lettres et en chiffres)
- taux de la TVA..... (en pourcentage)
- montant de la T.V.A.:.....(en lettres et en chiffres)
- montant T.V.A.comprise :.....(en lettres et en chiffres) (8)(9)

La CFR se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte(à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom(ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à.....le.....

(Signature et cachet du concurrent)

(1) supprimer les mentions inutiles

(2) indiquer la date d'ouverture des plis

(3) à compléter après signature du projet du marché par l'attributaire du marché

(4) se référer aux dispositions du Règlement selon les indications ci-après :

- appel d'offres ouvert au rabais : - alinéa (al.) 2, paragraphe (§) 1 de l'article(art) 16 et al. 2, § 3 de l'art. 17
- appel d'offres ouvert sur offres de prix : - al. 2, § 1 de l'art. 16 et al. 3, § 3 de l'art. 17
- appel d'offres restreint au rabais : - al. 2, § 1 de l'article 16 et § 2 et al. 2, § 3 de l'art. 17
- appel d'offres restreint sur offres de prix : - al. 2, § 1 de l'art. 16 et § 2 et al. 3, § 3 de l'art. 17
- appel d'offres avec présélection au rabais : - al. 3, § 1 de l'art. 16 et al. 2, § 3 de l'art. 17
- appel d'offres avec présélection sur offres de prix : - al. 3, § 1 de l'art. 16 et al. 3, § 3 de l'art. 17
- concours : - al. 4, § 1 de l'art. 16 et § 1 et 2 de l'art. 63
- marché négocié : - al. 5, § 1 de l'art. 16 et § ... de l'art. 72 (préciser le n ° du § approprié)

(5) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

1) - mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;

2) - ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(6) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ou organisme professionnel qualifié.

(7) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

(8) en cas d'appel d'offres au rabais, cet alinéa doit être remplacé par ce qui suit :

«m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales, moyennant un rabais (ou une majoration) de.....(.....) (en lettres et en chiffres), sur le bordereau des prix-détail estimatif».

(9) en cas de concours, les alinéas 1) et 2) doivent être remplacés par ce qui suit :

« m'engage, si le projet, présenté par(moi ou notre société) pour l'exécution des prestations précisées en objet du A ci-dessus et joint au présent acte d'engagement, est choisi par le maître d'ouvrage, à exécuter lesdites prestations conformément aux conditions des pièces produites par (moi ou notre société), en exécution du programme du concours et moyennant les prix établis par moi-même dans le bordereau des prix-détail estimatif (ou décomposition du montant global) que j'ai dressé, après avoir apprécié à mon point de vue et sous- ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter, dont j'ai arrêté :

- montant hors T.V.A. : (en lettres et en chiffres)
 - taux de la T.V.A. :(en pourcentage)
 - montant de la T.V.A.(en lettres et en chiffres)
 - montant T VA comprise : (en lettres et en chiffres)
- « je m'engage à terminer les prestations dans un délai de
- « je m'engage, si l'une des primes prévues dans le programme du concours est attribuée à mon projet, à me conformer aux stipulations dudit programme relatives aux droits que se réserve le maître d'ouvrage sur les projets primés (cet alinéa est à supprimer si le maître d'ouvrage ne se réserve aucun droit sur les projets primés) ».

MODELE DU CADRE DU BORDEREAU DES PRIX (MODELE N°2)

BORDEREAU DES PRIX

N° du prix 1	Désignation des prestations 2	Unité de mesure ou de compte 3	Prix unitaire en.....(1) (hors TVA) 4	
			en chiffres	en lettres

(1) Le maître d'ouvrage doit préciser le libellé de la monnaie

MODELE DU CADRE DU DETAIL ESTIMATIF (MODELE N°3)

DETAIL ESTIMATIF

N° des prix 1	Désignation des prestations 2	Unité de mesure ou de compte 3	Quantité 4	Prix unitaire en.....(1) (hors TVA) en chiffres 5	Prix total 6 = 4 x 5
				TOTAL HORS TVA	
				TAUX TVA (.....%)	
				TOTAL TTC	

(1) Le maître d'ouvrage doit préciser le libellé de la monnaie dans le règlement de consultation.

MODELE DU CADRE DU BORDEREAU DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF (MODELE N°4)

BORDEREAU DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF

N° des prix 1	Désignation des prestations 2	Unité de mesure ou de compte 3	Quantité 4	Prix unitaire en.....(1) (hors TVA) 5		Prix total 6 = 4 x 5
				en chiffres	en lettres	
				TOTAL HORS TVA TAUX TVA (.....%) TOTAL TTC		

(1) Le maître d'ouvrage doit préciser le libellé de la monnaie dans le règlement de consultation

MODELE DU CADRE DE LA DECOMPOSITION DU MONTANT GLOBAL (MODELE N°5)

DECOMPOSITION DU MONTANT GLOBAL

N° du poste 1	Désignation de la prestation 2	Quantités forfaitaires 3	Prix forfaitaires 4
		TOTAL HORS TVA TAUX TVA (....%) TOTAL TTC	

MODELE DU CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX (MODELE N°6)

SOUS-DETAIL DES PRIX

N° des prix 1	Quantités 2	Montant des matériaux et fournitures 3	Main d'œuvre 4	Frais de fonctionnement du matériel (consommable et entretien) 5	Frais généraux (y compris amortissement du matériel le cas échéant) 6	Taxes 7	Marges 8	Total (1) 9 = 3+4...+8

(1) Le montant figurant dans cette colonne doit correspondre au prix unitaire ou forfaitaire considéré

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR (MODELE N°7)

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

- Mode de passation.....
- Objet du marché.....

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
adresse du domicile élu :.....
affilié à la CNSS sous le n° :..... (1)
inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n°
..... (1) n° de patente..... (1)
n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et
forme juridique de la société) au capital de:.....
adresse du siège social de la société.....
adresse du domicile élu.....
affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)
inscrite au registre du commerce..... (localité) sous le n°.....(1)
n° de patente.....(1)
n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

- Déclare sur l'honneur :

1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2 - que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier (Règlement) ;

- **Etant** en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;

3 - m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :

- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du Règlement précité ;

- que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché ;

4 – m’engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d’exécution du présent marché.

5 – m’engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue de l’influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

- **Certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

- **Reconnais** avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du Règlement précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent (*)

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

() en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.*

MODELE DU CADRE DU PROGRAMME PREVISIONNEL (MODELE N°8)

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER**

CADRE DU PROGRAMME PREVISIONNEL

ANNEE BUDGETAIRE.....

Le programme prévisionnel des marchés que le maître d'ouvrage.....(ordonnateur ou sous-ordonnateur) envisage de lancer pour l'année budgétaire..... est le suivant :

MODELE D'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT (MODELE N°9)

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n°.....

Le.....(1) à.....(2) Il sera
procédé, dans les bureaux de.....(3) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel
d'offres sur offres de prix (ou au rabais) (4), pour
.....(5)

Pour les marchés allotis (4) :

- lot n°..... objet.....

- lot n°..... objet.....

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à.....(6), il peut
également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat et à partir de
l'adresse électronique suivante..... (site du maître d'ouvrage) (4).

Le prix d'acquisition des plans des documents techniques est fixé à..... (en
lettres et en chiffres) dirhams (7).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de..... (en lettres et en chiffres)
(8).

(8) Pour les marchés allotis, comme suit :

- lot n°.....montant du cautionnement provisoire.....

- lot n°.....montant du cautionnement provisoire.....

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être
conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du Règlement relatif aux conditions
et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier
(Règlement).

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de(9)

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au
bureau précité ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de
la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons, prospectus, notices etc. exigés par le dossier d'appel d'offres
doivent être déposés dans le bureau de.....(10) avant
le.....(1) à.....(heure limite pour le dépôt des échantillons)
(11).

Il est prévu une réunion ou une visite des lieux le..... (date, heure)(12).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du Règlement précité, à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a) la déclaration sur l'honneur ;
- b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- d) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu (8) ;
- f) le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N.B. Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique (*) comprenant :

- a) une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b) les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire (8).

3) Dossier additif, comprenant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres (8)

(1) Jour, mois et année

(2) Heure fixée pour la tenue de la séance publique d'ouverture des plis

(3) Lieu et adresse fixés pour la tenue de la séance de l'appel d'offres ainsi que l'autorité qui en procède

(4) Supprimer les mentions inutiles

(5) Objet de l'appel d'offres avec indication le cas échéant du lieu d'exécution

(6) Le ou les bureau (x) et l'adresse du maître d'ouvrage où l'on peut retirer le dossier d'appel d'offres

(7) Dans les conditions prévues par l'arrêté du Ministre chargé des finances

(8) A supprimer éventuellement s'il n'est pas exigé

(9) Le lieu et l'adresse pour le dépôt des plis

(10) Le lieu et l'adresse pour le dépôt des échantillons

(11) A supprimer lorsque les échantillons ne sont pas exigés

(12) A supprimer si le maître d'ouvrage ne prévoit pas d'organiser une réunion ou une visite des lieux

() Pour les marchés de travaux auxquels s'applique le système de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics, le certificat de qualification et de classification dispense de la fourniture du dossier technique.*

Dans ce cas l'avis doit :

- *exiger la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification ;*
- *préciser le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées de la façon suivante :*

Secteur	Classe	qualifications exigées
:	:	:
:	:	:

- *Préciser que les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues aux a) et b)*

Pour les marchés de services portant sur les prestations d'étude et de maîtrise d'œuvre, le certificat d'agrément dispense de la fourniture du dossier technique sauf stipulation contraire du règlement de consultation.

Dans ce cas l'avis doit :

- *exiger la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ;*
- *préciser le domaine d'activité exigé ;*
- *préciser que les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues aux a) et b)*

MODELE D'AVIS D'APPEL D'OFFRES AVEC PRESELECTION (MODELE N° 10)

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

AVIS D'APPEL D'OFFRES AVEC PRESELECTION n°.....

Le.....(1) à.....(2) Il sera
procédé, dans les bureaux de.....(3) à l'ouverture des candidatures
relatives à l'appel d'offres avec présélection sur offres de prix ou au rabais (4), pour
.....(5)

Pour les marchés allotis (4) :

- lot n°.....objet.....

- lot n°.....objet.....

Le dossier d'appel d'offres avec présélection peut être retiré
à.....(6), il peut également être téléchargé à partir du portail
des marchés de l'Etat et à partir de l'adresse électronique
suivante..... (site du maître d'ouvrage) (4).

Le prix d'acquisition des plans des documents techniques est fixé à..... (en
lettres et en chiffres) dirhams (7).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de..... (en lettres et en chiffres)
(8) et pour les marchés allotis, le montant du cautionnement provisoire relatif à
chaque lot (8) comme suit :

- lot n°.....montant du cautionnement.....

- lot n°.....montant du cautionnement.....

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être
conformes aux dispositions des articles 52 et 53 du Règlement relatif aux conditions
et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier
(Règlement).

Les candidats peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de(9)
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au
bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'admission au début de la
séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du Règlement
précité, à savoir :

- préciser que les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues aux a) et b)

Pour les marchés de services portant sur les prestations d'étude et de maîtrise d'œuvre, le certificat d'agrément dispense de la fourniture du dossier technique sauf stipulation contraire du règlement de consultation.

Dans ce cas l'avis doit :

- exiger la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ;
- préciser le domaine d'activité exigé ;
- préciser que les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues aux a) et b)

MODELE D'AVIS DE CONCOURS (MODELE N°11)

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

AVIS DE CONCOURS n°.....

Le.....(1) à.....(2) Il sera
procédé, dans les bureaux de.....(3) à l'ouverture des candidatures
relatives au concours, pour(4)

Le dossier du concours peut être retiré à.....(5), il peut
également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat et à partir de
l'adresse électronique suivante..... (site du maître d'ouvrage) (6).

A titre d'information, le prix d'acquisition des plans et des documents techniques est
fixé à..... (en lettres et en chiffres) dirhams (7).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être
conformes aux dispositions des articles 53 et 65 du Règlement relatif aux conditions
et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier
(Règlement).

Les candidats peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de(8)
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au
bureau précité ;
- soit les remettre au président du jury du concours au début de la séance et
avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du Règlement
précité, à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a) la déclaration sur l'honneur ;
- b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du
concurrent ;
- c) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par
l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en
situation fiscale régulière ;
- d) l'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent
est en situation régulière envers cet organisme ;
- e) le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N. B. Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces
visées aux paragraphes c, d et e ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant
une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel
qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de
provenance.

MODELE DE DEMANDE D'ADMISSION (MODELE N° 12)

..... le..... (lieu et date)

Monsieur.....(1)

A

Monsieur.....(2)

Objet : Appel d'offres avec présélection (ou concours) (3) n°.....,du.....

P. J. : Dossiers administratif, technique et additif (4)

Monsieur,

Suite à l'avis d'appel d'offres avec présélection (ou concours) (3) n°.....du..... relatif à.....(5), j'ai (nous avons) l'honneur de vous demander de bien vouloir accepter ma ou notre candidature dans le cadre de la procédure précitée.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, mes (ou nos) dossiers administratif, technique et additif (4) constitués conformément aux indications du dossier de présélection (ou concours)(3).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes (ou nos) considérations distinguées.

Signature et cachet du candidat

(1) Le candidat

(2) L'autorité qui procède à l'appel d'offres avec présélection ou au concours

(3) Supprimer la mention inutile

(4) Supprimer le dossier additif s'il n'est pas exigé

(5) L'objet de l'appel d'offres avec présélection ou du concours

**MODELE DE CIRCULAIRE DE CONSULTATION APPEL D'OFFRES
RESTREINT (MODELE N° 13)**

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT

CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

..... le.....

Le.....(1)

A

Monsieur.....(2)

OBJET : Appel d'offres restreint n°.....

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il sera procédé le.....(3) à(4), dans les bureaux de.....(5) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres restreint sur offres de prix (ou au rabais) (6), pour (7)

Le dossier d'appel d'offres restreint peut être retiré à.....(8), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat et à partir de l'adresse électronique suivante..... (site du maître d'ouvrage) (6).

Le prix d'acquisition des plans et des documents techniques est fixé à..... (en lettres et en chiffres) dirhams (9).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de.....(en lettre et en chiffres) (10) et pour les marchés allotis, le montant du cautionnement provisoire relatif à chaque lot (6) est comme suit :

- lot n°montant du cautionnement.....
- lot n°montant du cautionnement.....

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier (Règlement).

Vous pouvez soit :

- déposer contre récépissé votre pli dans le bureau de(11)
- l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- le remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Vous êtes invités à déposer vos échantillons, prospectus, notices etc. exigés par le dossier d'appel d'offres dans le bureau de.....(12) avant le..... (3) à.....(heure limite pour le dépôt des échantillons) (13).

Il est prévu une réunion ou une visite des lieux le.....(date, heure)(14).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du Règlement précité, à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- a) la déclaration sur l'honneur ;
- b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière (15) ;
- d) l'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme (15) ;
- e) le certificat d'immatriculation au registre du commerce (15)
- f) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu (10).

N. B. Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et e ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

2) Dossier technique (*) comprenant :

- a) une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b) les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire (16).

3) Dossier additif, comprenant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres restreint (16)

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

- (1) L'autorité qui procède à l'appel d'offres restreint
- (2) Le concurrent que le maître d'ouvrage décide de consulter
- (3) Jour, mois et année
- (4) heure fixée pour la tenue de la séance publique d'ouverture des plis
- (5) lieu et adresse fixé pour la tenue de la séance de l'appel d'offres. restreint
- (6) supprimer les mentions inutiles
- (7) objet de l'appel d'offres avec indication le cas échéant du lieu d'exécution

- (8) le bureau du maître d'ouvrager et adresse où l'on peut retirer le dossier d'appel d'offres
 (9) A supprimer lorsque la rémunération du dossier d'appel d'offres n'est pas exigée dans les conditions prévues par l'arrêté du Ministre chargé des Finances
 (10) A supprimer éventuellement s'il n'est pas exigé
 (11) le lieu pour le dépôt des plis
 (12) le lieu pour le dépôt des échantillons
 (13) A supprimer lorsque les échantillons ne sont pas exigés
 (14) A supprimer si le maître d'ouvrage ne prévoit pas d'organiser une réunion ou une visite des lieux
 (15) Lorsque cette circulaire est adressée à des concurrents non installés au Maroc, préciser que ces derniers doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et e ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.
 (16) à ne prévoir que si le dossier d'appel d'offres les exige

(*) Pour les marchés de travaux auxquels s'applique le système de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics, le certificat de qualification et de classification dispense de la fourniture du dossier technique.

Dans ce cas la circulaire doit :

- exiger la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification ;
- préciser le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées de la façon suivante :

	Secteur	:	Classe	:	qualifications exigées
		:		:	

- préciser que les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues aux a) et b)

Pour les marchés de services portant sur les prestations d'étude et de maîtrise d'œuvre, le certificat d'agrément dispense de la fourniture du dossier technique sauf stipulation contraire du règlement de consultation.

Dans ce cas l'avis doit :

- exiger la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ;
- préciser le domaine d'activité exigé ;
- préciser que les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues aux a) et b)

**MODELE DE LETTRE A ADRESSER AUX CANDIDATS
SELECTIONNES (MODELE N°14)**

APPEL D'OFFRES AVEC PRESELECTION OU CONCOURS

**ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER**

..... le

Le(1)

A

MONSIEUR.....(2)

Objet : Appel d'offres avec présélection (ou concours) n°.....du.....

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que votre candidature a été admise pour participer à la consultation concernant.....(3).

Je vous prie de noter que le retrait du dossier de l'appel d'offres (ou concours) peut se faire à compter du(jour, mois, année) auprès du.....(lieu) contre versement de.....(en lettres et en chiffres) DH à (4).

Le dossier de votre offre doit comprendre.....(5).

Votre dossier devra parvenir à.....(lieu) avant la séance publique d'ouverture des plis aura lieu le.....(date et heure) à.....(lieu) ou remis directement au président de la commission ou du jury avant l'ouverture des plis.

Une visite des lieux est prévue le.....(date et heure) (6).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à Dh (en lettres et en chiffres) (7).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signé :

- (1) Nom de l'autorité compétente ou du maître d'ouvrage*
- (2) Nom et adresse du concurrent*
- (3) Objet du marché*
- (4) à supprimer si le dossier d'appel d'offres ou du concours ne comporte pas des plans ou des documents techniques*
- (5) Indiquer toutes les pièces et dossiers que doivent fournir les concurrents présélectionnés, sachant que les pièces déjà fournies par les candidats ne doivent pas être exigées une nouvelle fois*
- (6) à supprimer s'il n'est pas prévu de réunion ou de visite de chantier*
- (7) à supprimer s'il n'est pas exigé*

**MODELE SIMPLIFIE DU CADRE DU PROCES VERBAL
D'APPEL D'OFFRES OUVERT (OU RESTREINT) (MODELE N°15)**

**ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER**

**PROCES VERBAL
D'APPEL D'OFFRES OUVERT (OU RESTREINT)(*)
n°.....**

Le.....(date et heure), la commission d'appel d'offres, après tirage au sort pour la désignation des deux représentants du maître d'ouvrage tenant compte de la décision de l'autorité compétente n° du est composée comme suit après:

-président
-membre
-membre
-membre (1)

la commission s'est réunie en séance publique dans le bureau de.....(2) en vue de procéder à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert ou restreint (3) sur offres de prix ou au rabais (3) n°..... relatif.....(4) conformément à l'avis (5) publié dans.....(6).

Avant l'ouverture de la séance, le président remet aux membres le support écrit contenant l'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres dont le montant est fixé à.....

Le président ouvre ensuite la séance et demande aux membres de formuler leurs observations éventuelles.

Il cite les journaux et le cas échéant les publications dans lesquels l'avis d'appel d'offres a été publié .

Il dépose sur le bureau tous les plis reçus, à savoir :

- (liste des concurrents)
-
-

Et invite ensuite les concurrents présents qui n'auraient pas envoyé ou déposé leurs plis, à les lui remettre séance tenante.

Ont répondu à cette invitation :

- (liste des concurrents)
-
-

Le président invite les concurrents qui se sont aperçus que leurs dossiers sont incomplets à produire les pièces manquantes sous enveloppes fermées.

Ont répondu à cette invitation :

- (liste des concurrents)
-
-

La commission arrête, alors définitivement la liste des plis reçus ou déposés, soit :

- (liste des concurrents)
-
-
-

Le président ouvre les enveloppes extérieures des plis contenant les dossiers des concurrents, cite dans chacun d'eux la présence des enveloppes exigées. Il ouvre ensuite l'enveloppe portant la mention « dossiers administratif et technique », énonce les pièces contenues dans chaque dossier (administratif, technique et le cas échéant additif) et dresse un état des pièces fournies par chaque concurrent.

Cette formalité accomplie, la séance publique est suspendue ; les concurrents et le public se retirent de la salle.

(Lorsque la reprise de la séance publique ne peut se faire le même jour, le président doit informer les concurrents et le public de la date de l'heure fixées pour cette reprise. Dans ce cas le procès-verbal doit être clos à ce niveau).

Ensuite, la commission se réunit à huis clos pour examiner les dossiers administratifs et techniques des concurrents, elle écarte les concurrents ci-après pour les motifs suivants :

concurrents éliminés	Motifs des éliminations (7)

Elle arrête ensuite la liste des concurrents admissibles en précisant ceux dont les dossiers doivent être complétés ou qui comportent des erreurs ou discordances à rectifier, à savoir :

A – Liste des concurrents admissibles sans réserves

-
-
-

B – Liste des concurrents admissibles avec réserves (8)

Concurrents	Motif de la réserve

La séance publique est alors reprise et le président :

- donne lecture de la liste des soumissionnaires admissibles cités ci-dessus en précisant aux concurrents admis avec réserves l'objet de celles-ci;
- rend, contre décharge, aux concurrents écartés présents leurs dossiers à l'exception des éléments d'information ayant été à l'origine de leur élimination. Il s'agit de :

-
-
-

- procède ensuite à l'ouverture des enveloppes des soumissionnaires retenus portant la mention «offres financières» et donne lecture de la teneur des actes d'engagement, comme suit :

soumissionnaires	Montant des actes d'engagement

Les membres de la commission paraphent les actes d'engagement et les bordereaux des prix-détail estimatif (ou la décomposition du montant global) (3).

La commission poursuit alors ses travaux à huis clos. Elle écarte les soumissionnaires suivants pour les motifs ci-après (9) :

soumissionnaires	Motifs des éliminations (7)

Elle procède ensuite à la vérification des opérations arithmétiques des offres des soumissionnaires retenus et rectifie les erreurs matérielles évidentes relevées dans leurs actes d'engagement et les invite à confirmer lesdites rectifications dans un délai de et éventuellement de lever les réserves d'admission. Ces rectifications (10) donnent les résultats suivants :

soumissionnaires	Montant des actes d'engagement avant rectification	Montant des actes d'engagement rectifiés

Elle convoque les soumissionnaires suivants afin d'obtenir des éclaircissements sur leurs offres (11) :

-
-
-

Enfin la commission décide de proposer à l'autorité compétente de retenir l'offre qu'elle juge la plus intéressante qui est présentée par ----- (nom de l'attributaire) pour un montant de.....(en lettres et en chiffres).

Fait à le.....

Signé : le président

Les membres

() ce modèle doit être adapté en fonction des circonstances du déroulement de la procédure*

(1) préciser le nom prénom et qualité de chaque membre

(2) le lieu et l'adresse où se déroule la réunion de la commission d'appel d'offres

(3) supprimer les mentions inutiles

(4) préciser l'objet de l'appel d'offres

(5) dans le cas d'un appel d'offres restreint, il y a lieu d'indiquer les références des lettres circulaires ainsi que la liste des concurrents que le maître d'ouvrage a consultés

(6) préciser les noms des journaux qui ont publié l'avis ainsi que les dates de leur parution et le cas échéant le site électronique du maître d'ouvrage

(7) énoncer les motifs argumentés des éliminations

(8) préciser l'objet de la réserve (pièces manquantes ou l'erreur ou la discordance)

(9) à supprimer, si aucun candidat n'a été écarté à l'issue de l'examen des actes d'engagement

(10) ces rectifications doivent s'effectuer dans les conditions prévues par l'article 39 Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier..

(11) à supprimer le cas échéant

N.B.

1) Le présent procès-verbal doit, s'il y a lieu, mentionner :

a) les experts et techniciens consultés,

b) la désignation de (ou des) sous commission technique pour l'examen des candidatures,

c) la convocation des concurrents et les explications demandées ainsi que les réponses reçues,

d) les observations ou protestations des concurrents et des membres et le point de vue de la commission sur ces observations ou protestations.

2) il doit être joint à ce procès-verbal le (ou les) rapport de la (ou des) sous commission technique éventuellement.

3) si la commission déclare l'appel d'offres infructueux dans les conditions prévues par l'article 42 du Règlement précité, ce procès-verbal doit être adapté en conséquence.

4) le présent procès-verbal doit être complété par des dispositions relatant le déroulement de l'examen des offres techniques ou des échantillons, si le dépôt de ceux-ci est exigé.

5) le procès-verbal doit préciser la suite réservée aux demandes aux concurrents pour lever les réserves conditionnant leur admission.

6) En cas de suspension de la séance, prévoir un procès-verbal par séance.

7) En cas de constatation d'une offre ou d'un prix unitaire anormalement bas ou excessif, compléter le procès-verbal par des dispositions relatant la procédure y afférente.

**MODELE SIMPLIFIE DU CADRE DU PROCES VERBAL
DE LA COMMISSION D'ADMISSION DE L'APPEL D'OFFRES AVEC
PRESELECTION OU DU CONCOURS (MODELE N°16)**

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER**

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'ADMISSION
DE L'APPEL D'OFFRES AVEC PRESELECTION OU DU CONCOURS)(*)
n°**

Le.....(date et heure), la commission d'appel d'offres, après tirage au sort pour la désignation des deux représentants du maître d'ouvrage tenant compte de la décision de l'autorité compétente n°du,est composée comme suit après: :

-président
-membre
- membre
-membre (1)

Elle s'est réunie en séance publique dans le bureau de.....(2) en vue de procéder à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres avec présélection (ou du concours) (3) sur offres de prix ou au rabais (3) n°..... relatif.....(4) conformément à l'avis publié dans.....(5).

Le président ouvre ensuite la séance et demande aux membres de formuler leurs observations éventuelles.

Il cite les journaux et le cas échéant les publications dans lesquels l'avis d'appel d'offres avec présélection (ou du concours) (3) a été publié .

Il dépose sur le bureau tous les plis reçus, à savoir :

- (liste des concurrents)
-
-

Et invite ensuite les concurrents présents qui n'auraient pas envoyé ou déposé leurs plis, à les lui remettre séance tenante.

Ont répondu à cette invitation :

- (liste des concurrents)
-
-

Le président invite les concurrents qui se sont aperçus que leurs dossiers sont incomplets à produire les pièces manquantes sous enveloppes fermées.

Ont répondu à cette invitation :

- (liste des concurrents)
-
-

La commission arrête, alors définitivement la liste des plis reçus ou déposés, soit :

- (liste des concurrents)
-
-
-

Le président ouvre les plis contenant la demande d'admission, cite dans chacun d'eux les pièces contenues dans chaque dossier (administratif, technique et le cas échéant additif) et dresse un état des pièces fournies par chaque concurrent.

Cette formalité accomplie, la séance publique est suspendue ; les concurrents et le public se retirent de la salle.

Ensuite, la commission se réunit à huis clos pour examiner les dossiers administratifs et techniques des concurrents, elle écarte les concurrents ci-après pour les motifs suivants :

concurrents éliminés	Motifs des éliminations (6)

Elle arrête ensuite la liste des concurrents admissibles comme suit :

A - Liste des concurrents admissibles sans réserves

-
-
-

B – Liste des concurrents admissibles avec réserves

Concurrents	Motif de la réserve

Fait à le.....

Signé : le président

Les membres

() ce modèle doit être adapté en fonction des circonstances du déroulement de la procédure*

(1) préciser le nom prénom et qualité de chaque membre

(2) le lieu et l'adresse où se déroule la réunion de la commission d'appel d'offres

(3) supprimer les mentions inutiles

(4) préciser l'objet de l'appel d'offres

(5) préciser les noms des journaux qui ont publié l'avis ainsi que les dates de leur parution et le cas échéant le site électronique du maître d'ouvrage

(6) énoncer les motifs argumentés des éliminations

N.B.

1) Le présent procès-verbal doit, s'il y a lieu, mentionner :

a) les experts et techniciens consultés,

b) la désignation de (ou des) sous commission technique pour l'examen des candidatures,

c) la convocation des concurrents et les explications demandées ainsi que les réponses reçues,

d) les observations ou protestations des concurrents et des membres et le point de vue de la commission sur ces observations ou protestations.

2) il doit être joint à ce procès-verbal le (ou les) rapport de la (ou des) sous commission technique éventuellement.

3) Si la commission déclare l'appel d'offres infructueux dans les conditions prévues par l'article Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier, ce procès-verbal doit être adapté en conséquence.

**MODELE SIMPLIFIE DU CADRE DU PROCES VERBAL DE LA
SEANCE D'EXAMEN DES OFFRES
APPEL D'OFFRES AVEC PRESELECTION (MODELE N°17)**

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'EXAMEN DES OFFRES
APPEL D'OFFRES AVEC PRESELECTION
n°.....**

Le.....(date et heure), la commission d'appel d'offres avec présélection composée comme suit :

-président
-membre
-membre
-membre (1)

s'est réunie en séance publique dans le bureau de.....(2) en vue de procéder à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres avec présélection sur offres de prix ou au rabais (3) n°..... relatif.....(4) conformément à l'avis publié dans.....(5).

Avant l'ouverture de la séance, le président remet aux membres de la commission le support écrit contenant l'estimation établie par le maître d'ouvrage

Le président ouvre ensuite la séance et demande aux membres de la commission de formuler leur observations éventuelles et donne après lecture de la liste des concurrents admissibles à l'issue de la séance d'admission du..... soit :

- (liste des concurrents)
-
-

Il dépose sur le bureau tous les plis parvenus par courrier recommandé ou déposés contre récépissés auprès de.....(6), à savoir :

- (liste des concurrents)
-
-

Et invite ensuite les concurrents présents qui n'auraient pas envoyé ou déposé leurs plis, à les lui remettre séance tenante.

Ont répondu à cette invitation :

- (liste des concurrents)
-
-

Le président invite les concurrents qui se sont aperçus que leurs dossiers sont incomplets à produire les pièces manquantes sous enveloppes fermées.

La commission arrête, alors, définitivement la liste des plis reçus ou déposés, soit :

- (liste des concurrents)
-
-
-

Il procède ensuite à l'ouverture des enveloppes des soumissionnaires admissibles portant la mention «offres financières» et donne lecture de la teneur des actes d'engagements, comme suit :

Nom des concurrents	Montant des actes d'engagement

Les membres de la commission paraphent les actes d'engagement et les bordereaux des prix-détail estimatif (ou la décomposition du montant global) (3).

La commission poursuit alors ses travaux à huis clos. Elle écarte les soumissionnaires suivants pour les motifs ci-après:

Nom des concurrents	Motifs des éliminations (actes d'engagement ou offres techniques le cas échéant)

Elle procède ensuite à la vérification des opérations arithmétiques des offres des soumissionnaires retenus et rectifie les erreurs des actes d'engagement des concurrents et les invite à confirmer lesdites rectifications dans un délai de et éventuellement de lever les réserves d'admission. Cette rectification (8) donne les résultats suivants :

Nom des concurrents	Montant des actes d'engagement avant rectification	Montant des actes d'engagement rectifiés

Elle convoque les concurrents suivants afin d'obtenir des éclaircissements sur leurs offres (9) :

-
-
-

Enfin la commission décide de proposer à l'autorité compétente de retenir l'offre qu'elle juge la plus intéressante qui est présentée par(nom de l'attributaire) pour un montant de (en lettres et en chiffres).

Signé : le président

Les membres

- (1) préciser le nom prénom et qualité de chaque membre*
- (2) le lieu et l'adresse où se déroule la réunion de la commission d'appel d'offres*
- (3) supprimer les mentions inutiles*
- (4) préciser l'objet de l'appel d'offres*
- (5) préciser les noms des journaux qui ont publié l'avis ainsi que les dates de leur parution*
- (6) indiquer le bureau du maître d'ouvrage tel que précisé dans l'avis d'appel d'offres*
- (7) à supprimer, si aucun candidat n'a été écarté à l'issue de l'examen des actes d'engagement ou après évaluation des offres techniques*
- (8) ces rectifications doivent s'effectuer dans les conditions prévues par l'article 39 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier (Règlement).*
- (9) à supprimer le cas échéant*

N.B.

- 1) Le présent procès-verbal doit, s'il y a lieu, mentionner :*
 - a) les experts et techniciens consultés,*
 - b) la désignation de (ou des) sous commission technique pour l'examen des candidatures,*
 - c) la convocation des concurrents et les explications demandées ainsi que les réponses reçues,*
 - d) les observations ou protestations des concurrents et des membres et le point de vue de la commission sur ces observations ou protestations.*
- 2) Il doit être joint à ce procès-verbal le (ou les) rapport de la (ou des) sous commission technique éventuellement.*
- 3) Si la commission déclare l'appel d'offres infructueux dans les conditions prévues par l'article 42 du Règlement précité, ce procès-verbal doit être adapté en conséquence.*
- 4) le présent procès- verbal doit être complété par des dispositions relatant le déroulement de l'examen des offres techniques ou des échantillons, si le dépôt de ceux-ci est exigé.*
- 5) le procès-verbal doit préciser la suite réservée aux demandes aux concurrents pour lever les réserves conditionnant leur admission.*
- 6) En cas de suspension de la séance , prévoir un procès-verbal par séance.*
- 7) En cas de constatation d'une offre ou d'un prix unitaire anormalement bas ou excessif, compléter le procès-verbal par des dispositions relatant la procédure y afférente.*

MODELE SIMPLIFIE DU CADRE DU PROCES VERBAL DU CONCOURS (MODELE N°18)

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

PROCES VERBAL DU CONCOURS

n°.....

Le.....(date et heure), le jury du concours composé comme suit :

-président
-membre
-membre
-membre (1)

s'est réuni en séance publique dans le bureau de.....(2) en vue de procéder à l'ouverture des enveloppes contenant les projets des concurrents relatifs au concours n°..... concernant(3) conformément à l'avis publié dans(4).

A l'ouverture de la séance, le président demande aux membres de formuler leurs observations éventuelles et donne lecture de la liste des concurrents admissibles à l'issue de la séance d'admission du soit :

- (liste des concurrents)
-
-

Il dépose sur le bureau tous les plis parvenus par courrier recommandé ou déposés contre récépissés auprès de.....(5), à savoir :

- (liste des concurrents)
-
-

Et invite ensuite les concurrents présents qui n'auraient pas envoyé ou déposé leurs plis, à les lui remettre séance tenante. Ont répondu à cette invitation :

- (liste des concurrents)
-
-

Le président invite les concurrents qui se sont aperçus que leurs dossiers sont incomplets à produire les pièces manquantes sous enveloppes fermées.

Le jury arrête, alors, définitivement la liste des plis reçus ou déposés, soit :

- (liste des concurrents)
-
-
-

Le président ouvre ces plis et vérifie la présence des pièces exigées et dresse un état des pièces fournies par chaque concurrent.

Cette formalité accomplie, la séance publique prend fin ; les concurrents et le public se retirent de la salle.

Ensuite, le jury délibère à huis clos.

Après avoir :

- a) consulté les experts ou techniciens sur les points ci-après (préciser les projets concernés, les éclaircissements demandés et les réponses formulées) (6) ;
- b) désigné une sous commission technique pour analyser les projets et dont les rapports sont joints au présent procès-verbal (6) ;
- c) convoqué par écrit les concurrents suivants pour obtenir les éclaircissements ou modifications à apporter à leur projets (6) :

Concurrents convoqués	Eclaircissements ou modifications demandés	Réponses formulées

Le jury écarte les concurrents ci-après désignés pour les motifs suivants :

Nom des concurrents éliminés	Motifs des éliminations

Le jury procède alors au classement des projets sur la base des critères figurant au règlement de consultation. Ce classement a donné lieu aux résultats suivants :

1.
2.
3.

le jury décide de proposer à l'autorité compétente d'attribuer le marché au concurrent pour les raisons suivantes :

-

-
-

le jury décide de suggérer à l'autorité compétente que les primes, récompenses ou avantages, prévus par le programme du concours soient accordés aux concurrents suivants et selon l'ordre ainsi arrêté (6) :

Concurrents	Primes, récompenses ou avantages

Fait à le.....

Signé : le président

Les membres

- (1) préciser le nom prénom et qualité de chaque membre
- (2) le lieu et adresse où se déroule la réunion du jury de concours
- (3) préciser l'objet du concours
- (4) préciser les noms des journaux qui ont publié l'avis ainsi que les dates de leur parution
- (5) indiquer le bureau du maître d'ouvrage tel que précisé dans l'avis du concours
- (6) à supprimer le cas échéant

N.B.

- 1) Le présent procès-verbal doit, s'il y a lieu, mentionner :
 - a) les experts et techniciens consultés,
 - b) la désignation de (ou des) sous commission technique pour l'examen des candidatures,
 - c) la convocation des concurrents et les explications demandées ainsi que les réponses reçues,
 - d) les observations ou protestations des concurrents et des membres et le point de vue de la commission sur ces observations ou protestations.
- 2) Il doit être joint à ce procès-verbal le (ou les) rapport de la (ou des) sous commission technique éventuellement.
- 3) Si aucun projet n'est jugé acceptable par le jury eu égard aux critères fixés par le règlement de consultation, le présent procès-verbal doit être adapté en conséquence.
- 4) le procès-verbal doit préciser la suite réservée aux demandes aux concurrents pour lever les réserves conditionnant leur admission.
- 5) En cas de suspension de la séance , prévoir un procès-verbal par séance.

**MODELE SIMPLIFIE DU CADRE DE L'EXTRAIT
DU PROCES VERBAL D'APPEL D'OFFRES OU CONCOURS
(MODELE N°19)**

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
D'APPEL D'OFFRES OU CONCOURS (*)**

n°
objet.....

- maître d'ouvrage :
- date d'ouverture des plis :
- lieu d'ouverture des plis :
- journaux ayant publié l'avis de publicité :
- sites électroniques de publication de l'avis :
- liste des concurrents ayant déposé un plis :
 -
 -
 -
- liste des concurrents évincés à l'issue de l'examen des dossiers administratifs et techniques :
 -
 -
 -
- liste des concurrents admissibles sans réserve :
 -
 -
 -
- liste des concurrents admissibles avec réserve :
 -
 -
 -
- montant des actes d'engagement des soumissionnaires :

Soumissionnaires	Montants des actes d'engagement

- vérification des montants des actes d'engagement des soumissionnaires :

Soumissionnaires	Montants des actes d'engagement après vérifications et rectifications éventuelles

- liste des soumissionnaires écartés :

-
-
-

- soumissionnaire retenu :

Concurrent retenu	Montant de l'acte d'engagement

- justification du choix de l'attributaire.....

- date d'achèvement des travaux de la commission (ou du jury).....

Fait à

Signé : le président de.....

**MODELE DU CADRE DU MARCHE PASSE
SUIVANT LES USAGES DE COMMERCE (MODELE N°21)**

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS A ADRESSER AUX CANDIDATS

Le

A

Monsieur

Objet : Demande de renseignements pour la passation d'un marché suivant les usages de commerce

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que (1) envisage de faire réaliser les prestations relatives à (préciser l'objet du marché), dans un délai de....., telles que définies ci-après :

Numéro du poste	Désignation des prestations	Quantité

Si vous êtes en mesure de répondre à cette demande, vous voudrez bien m'indiquer les prix ainsi que les conditions et délais d'exécution de ces prestations.

Le montant de la commande serait réglé après exécution des prestations par virement à votre compte à la Trésorerie Générale du Royaume, bancaire ou postal que vous voudrez bien m'indiquer

Veillez agréer,

Signature et cachet du maître d'ouvrage

(1) A compléter par la désignation du maître d'ouvrage.

**MODELE DU CADRE DU MARCHE PASSE
SUIVANT LES USAGES DE COMMERCE (MODELE N°21)**

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER**

REPONSE DU CANDIDAT A LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Le

A

Monsieur

Objet : Réponse à la demande de renseignements pour la passation d'un marché suivant les usages de commerce

Référé : Votre lettre n° du

Comme suite à votre lettre ci-dessus référencée, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'accepte de réaliser les prestations relatives à
(Préciser l'objet du marché), dans les conditions ci-après énoncées :

N° du poste	Désignation des prestations	Prix unitaire en (1) hors TVA		Taux de la TVA (en pourcentage)
		En chiffres	En lettres	

Ces prix s'entendent pour les prestations exécutées à.....(2) dans un délai de

Je m'engage à exécuter lesdites prestations dans les conditions prévues par le cahier des clauses administratives générales (CCAG) qui leur est applicable.

Le règlement interviendra par virement à mon compte à la Trésorerie Générale du Royaume, postal ou bancaire n° RIB (3) ouvert auprès de

Veillez agréer,

Signature et cachet du candidat

(1) Préciser la monnaie

(2) Préciser pour les fournitures les conditions spéciales de livraison ; (locaux du maître d'ouvrage, départ usine, CAF, FOB....)

(3) Supprimer les mentions inutiles

**MODELE DU CADRE DU MARCHE PASSE
SUIVANT LES USAGES DE COMMERCE (MODELE N°21)**

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER**

PASSATION D'UNE COMMANDE FERME A UN FOURNISSEUR

Le

A

Monsieur

Objet : Commande ferme pour la passation d'un marché suivant les usages de commerce

Référ : Votre lettre n°du

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer la commande ferme suivant votre lettre ci-dessus référencée pour l'exécution des prestations relatives à (préciser l'objet du marché), telles que définies ci-après :

N° du prix 1	Désignation des prestations 2	Unité de mesure ou de compte 3	Quantités 4	Prix unitaires en (1) (hors TVA) 5		Total 6 = 4 x 5
				En chiffres	En lettres	
TOTAL H. TVA TAUX TVA (...%)..... TOTAL TTC.....						

Je note que l'exécution sera faite à partir du Dans un délai de

Immédiatement après la réception des prestations, la CFR se libérera des sommes dues par virement à votre compte comme indiqué dans votre lettre citée en référence.

Veuillez agréer,

Signature et cachet du maître d'ouvrage

(1) Préciser la monnaie

MODELE DU CADRE DU RAPPORT DE PRESENTATION DU MARCHE (MODELE N°22)

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

RAPPORT DE PRESENTATION

- 1 - Marché n°
- 2 - Attributaire du marché
- 3 - Objet du marché(préciser la nature et l'étendue des besoins à satisfaire)
- 4 - Mode de passation du marché
- 5 - Motifs ayant déterminé le choix du mode de passation (3)
 - prestations courantes..... (appel d'offres ouvert)
 - prestations complexes.....(appel d'offres avec présélection ou restreint)
 - prestations nécessitant des recherches..... (concours)
 - cas de marchés négociés.....(procédure négociée)
- 6 - Exposé de l'économie générale du marché:
 - 6-1 – Forme du marché (marché unique ou alloti)
 - 6-2 – Montant de l'estimation du maître d'ouvrage.....
 - 6-3 - Montant du marché (1) et (2)
 - 6-4 – Caractère des prix.....
 - 6-5 – Délai d'exécution.....
 - 6-6 - Imputation budgétaire : chapitreart ... § ...ligne ...) ...
- 7 - Justification du choix des critères de sélection des candidatures et de jugement des offres
.....
- 8 - Justification du choix de l'attributaire.. ..
.....

Fait à le.....

Signature et cachet du maître d'ouvrage

(1) préciser en détail le montant du détail estimatif ainsi que les différents sommes à valoir, le cas échéant.

(2) pour les marchés négociés, mentionner dans la mesure du possible les justifications du prix par rapport à ceux pratiqués dans la profession.

(3) supprimer les mentions inutiles